

Le centre de loisirs de Malaunay bientôt premier « écocentre » de Seine-Maritime ?

Le maire Guillaume Coutey, accompagné d'Amândia Nunes, maire-adjoint chargé de la Jeunesse, a signé les conventions de partenariat de la Ville avec l'association des Francas de Seine-Maritime afin d'engager l'éco-labellisation du centre de loisirs via le dispositif A'ere.

Engagée dans une démarche de transition écologique à tous les niveaux, la Ville vient de voir sa labellisation reconfirmée par la commission nationale Cit'ergie, Malaunay entreprend de faire évoluer son centre de loisirs installé dans l'espace Pierre-Nehoult en écocentre. La Ville a pour cela fait appel à l'association des Francas de Seine-Maritime, qui accompagne la transition des structures éducatives et propose un label A'ere afin de garantir la qualité des actions d'éducation proposées aux enfants.

Fruit d'une réflexion et d'études menées depuis plusieurs mois, cette signature permet de passer à la vitesse supérieure en bénéficiant de l'accompagnement de l'association, étape par étape, ainsi que des modules de formations à destination des personnels de la Ville.

«Agir et grandir ensemble», «Exercer sa citoyenneté», «Être reconnu dans la société» et «Vivre une expérience collective pour soi et pour les autres» sont autant de principes éducatifs mis au cœur du projet de l'association des Francas, qui se traduiront par la mise en œuvre d'outils éducatifs et pédagogiques dans l'écocentre afin d'aider les jeunes Malaunaysiens à devenir des citoyens épanouis, actifs et impliqués, conformément au Projet éducatif global de la Ville, qui sera renouvelé au cours de l'année 2021.

Dans un Centre A'ERE, l'action éducative comme le cadre de vie quotidienne, s'animent de manière cohérente et imbriquée. Ainsi, tout ce qui conditionne la vie quotidienne du centre de loisirs – alimentation, bâti, transports, achats, biodiversité, eau, énergie... – est inscrit dans le projet éducatif et peut servir de support éducatif. Toute action d'éducation à l'environnement – sur le jardinage, la nature, le cycle de la matière, l'eau, l'énergie, les saisons... pourra aussi déboucher sur une idée d'engagement.

La première étape de la labellisation du centre de loisirs en écocentre A'ere est l'état des lieux des méthodes de travail et de fonctionnement, aboutissant à un diagnostic global et à un plan d'actions. L'état des lieux se fera avec la participation des enfants eux-mêmes sera dressé en juillet-août et le diagnostic finalisé au début du mois de novembre. Le plan d'action, coconstruit avec les enfants du centre, sera proposé à leur signature, sous la forme d'une charte, le samedi 21 novembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant.

C'est une nouvelle preuve de la capacité à innover de Malaunay, dans tous les domaines, puisqu'il s'agira là du premier écocentre de Seine-Maritime.

Ce projet d'écocentre ne concerne pas seulement le bâti ou les équipements mais va beaucoup plus loin. Nous ambitionnons d'impliquer, à travers cette labellisation, tous les acteurs du centre : les équipes éducatives, les agents, les parents et, bien sûr, les enfants, premiers concernés et citoyens de demain !

Guillaume Coutey